

FAL SINGLE AISLE LA CFE-CGC SIGNE !

C'est au terme de plusieurs semaines de concertation et de négociation que la **CFE-CGC** signera l'accord relatif à l'organisation du travail sur le programme Single Aisle pour le personnel sous statut horaire.

La **CFE-CGC** rappelle que l'entrée en négociation sur cet accord était directement liée à la décision d'implantation sur Toulouse de la **FAL A321** et du passage à la **cadence 20 de l'A320**.

Pour rappel, la CFE-CGC a obtenu :

- **2 JNTE** pour compenser la perte de la capitalisation des Horaires Variables et le travail du vendredi après-midi
- Une **clarification des périmètres concernés**.
- Des **parkings** dédiés aux personnels concernés, et à proximité des bâtiments de la FALA320.
- Des **JNTS** acquis dès le **1er Janvier** au prorata de la présence sur le périmètre concerné à la main du salarié.

Rappel:

- ✓ *9 JNTS pour le personnel en journée*
- ✓ *2 JNTS pour le personnel en équipe A320*
- ✓ *3 JNTS pour le personnel en équipe A321*
- **Les JNTS** non utilisés et non placés au 31 décembre seront payés à **125%**.
- **Non Cadres Forfaités:** principe du forfait maintenu en cohérence avec les plages de travail collectives.
- **Managers en production:** équilibre du temps de travail entre les semaines jour et nuit.

La CFE-CGC a toujours été impliquée dans les grandes orientations stratégiques de notre entreprise.

Encore une fois, elle le prouve par la signature de cet accord qui permet d'assurer le développement et la pérennité de l'activité industrielle de notre site Toulousain.

S'opposer parfois Construire souvent Proposer toujours